

femme que vous aimiez, doublait sa fortune et réalisait tous vos vœux. C'est enfin que vous seul et la comtesse aviez intérêt à cette mort ; que, par conséquent, vous seul avez pu accomplir cet assassinat, qui, commis par tout autre, serait absolument inexplicable.

## XI.

—Donc, poursuit le président, je vous pose cette question catégorique :

—Qui aurait frappé le comte, si ce n'est vous ? Qui avait intérêt à le frapper en dehors de vous ?

—C'est à la justice de le rechercher et de le trouver, répondit fermement Robert, non à moi.

—“ Tout ce que je puis affirmer, c'est que je connaissais monsieur le comte de Noiville peut l'avoir vu seulement deux fois, et dans les circonstances signalées par l'acte d'accusation. En dehors de la douleur que m'inspirait son mariage avec mademoiselle d'Esparre, je n'avais aucune raison de le haïr ou de l'aimer. Nous n'appartenions pas au même monde, nous ne nous étions jamais rencontrés auparavant.

—“ Si j'avais voulu le tuer, par jalousie ou par tout autre motif, je n'aurais pas attendu le moment précis où ce crime présentait le plus de difficultés. Car je déclare ne pas comprendre encore comment il a été commis. Puis, je n'aurais pas eu la sottise de me représenter, quelques instants après, à l'hôtel de Noiville, afin que l'on me demandât, ainsi qu'on l'a fait, pourquoi et comment je me trouvais là.

—“ Croyez bien, monsieur le président, que je ne suis pas assez peu intelligent pour n'avoir pas compris quelle faute je ferais en agissant ainsi, et, si j'avais été l'auteur de l'assassinat, je me serais hâté de fuir après mon crime. C'est, d'ailleurs, ce qu'à fait sans doute le véritable assassin.

—Alors, vous n'iez être entré dans l'hôtel par la porte de la rue de Verneuil, à l'aide d'une fausse clef, puisque la serrure n'a point été forcée ?

—J le nie absolument. Comment aurais-je pu entrer dans le jardin de l'hôtel et m'y diriger ? Je n'y avais jamais mis les pieds, et je m'y serais égaré !

—A moins qu'un complice ne vous serve de guide.

—Comment me serais-je procuré une fausse clef, moi qui n'ai jamais eu de rapports avec aucun des gens de la maison ?

—Vous pouvez avoir pris l'empreinte du dehors.

À ce moment, le juré qui avait pris la parole, la veille, interrompit l'interrogatoire.

—J'ai eu l'honneur, dit-il, de demander à monsieur le président de vouloir bien faire apporter ici cette serrure.

—Votre désir a été satisfait, répliqua le président. La serrure figure au nombre des pièces à conviction, ainsi que la clef qui l'ouvre.

—Un expert a-t-il été assigné ?

—Il attend qu'on l'introduise.

—C'est tout ce que je voulais savoir, monsieur le président. L'interrogatoire de Robert continua encore pendant près d'une demi-heure sans apporter aucune lumière nouvelle.

Robert répondait avec fermeté et netteté ; quelquefois avec dédain ou avec indignation ; mais, malheureusement, il ne pouvait guère opposer que des dénégations pures et simples aux accusations dont il était l'objet.

Quoi qu'il fit, et malgré l'éloquence avec laquelle il avait

déclaré son désespoir, justifié sa détermination d'en finir avec la vie, il restait établi qu'il se trouvait là à l'heure du crime ; que lui seul y avait intérêt ; et que, par conséquent, c'était lui qui avait dû pénétrer dans l'hôtel à l'aide d'une fausse clef.

Quant Robert se rassit, sur l'invitation du président, la cause était donc fort douteuse à son endroit. Il avait fait pleurer les femmes, il avait “ empoigné ” une partie de l'auditoire, mais ceux-là mêmes, hommes et femmes, qu'il avait le plus émus ou conquis, n'eussent point osé juré qu'il était innocent.

On passa aussitôt à l'interrogatoire des témoins. Nous n'avons pas à le reproduire.

Les témoins ne firent que redire ce qu'ils avaient déjà dit devant le juge d'instruction ; et, comme, après tout, le crime lui-même n'avait pas eu de témoins, leurs dépositions ne pouvaient guère éclaircir ce qu'il y avait d'obscur dans cette affaire.

Mesdames de Beaumont exprimèrent avec énergie et courage, hautement, toute leur sympathie pour la jeune comtesse de Noiville.

Me Ferté fut très troublé, très hésitant, déclarant qu'il regrettait profondément de l'avoir contrainte à un mariage où n'était point son inclination.

Un certain nombre de médecins, confrères de Robert, vinrent déclarer qu'il l'avaient toujours connu pour le plus honnête homme de la terre, poussant la délicatesse et la fierté jusqu'à l'excès.

Les deux seuls témoignages qui eurent quelque importance furent ceux de Désiré Martin et du jardinier.

Vu son âge, le groom du comte fut dispensé du serment. Il ne fut entendu, par conséquent, qu'à titre de renseignement.

Le petit misérable n'avait jamais été aussi ému de sa vie. Il pouvait à peine dissimuler sa terreur, et la sueur perlait à la racine de ses cheveux, quand il déclina ses faux noms de Pierre Henry.

En effet, il ne fallait, dans ce nombreux auditoire, qu'une seule personne qui le reconnût, ou qui eût connu le véritable Pierre Henry pour que tout fut perdu.

Heureusement pour lui, il n'en fut rien. Il répéta, à peu près, ce qu'il avait dit devant le juge d'instruction, mais en déclarant qu'il lui était impossible d'affirmer si la personne dont il avait remarqué les allures suspectes, aux abords de l'hôtel de Noiville, était ou n'était pas le prévenu présent.

Sa déposition terminée, il alla s'asseoir avec empressement au banc des témoins, où il se tint tapi, montrant le moins possible son visage livide.

Quant au jardinier, il résulta très clairement de sa déposition que la clef du jardin n'était point sortie de ses mains, qu'une fois pour être remise au groom qui l'avait rapportée, séance tenante, sans s'arrêter en route, et qu'elle n'avait pu, par conséquent, servir de modèle pour en fabriquer une fausse.

—Donc, conclut le président, il a fallu qu'on prit l'empreinte de la serrure.

—Je prie messieurs les jurés de vouloir bien retenir ce fait qui est capital, que les deux prévenus nient et sur lequel repose toute l'accusation.

Alors, le juré qui avait pris la parole vers la fin de l'interrogatoire de Robert, se leva pour la deuxième fois.

—Je prie monsieur le président de vouloir bien faire passer la serrure en question sous les yeux du jury.

Sur un signe du président, l'huissier de service remit la